

1) Participer, les principes de base

Peu importe la méthode utilisée, la démarche de participation est synonyme de promesses à tenir vis-à-vis des citoyen·nes qui :

- s'attendent à recevoir une information fiable et honnête ;
- souhaitent également que leurs propos soient restitués sans déformation ;
- attendent que leurs réflexions et propositions soient intégrées au processus décisionnel, même si elles ne sont pas retenues dans le projet final, qu'elles aient été prises en considération.

Respecter ces trois principes de base permet de s'assurer de la réussite de la démarche participative.